

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
MONTIGNY LES VAUCOULEURS - COMMUNE

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_029

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
5	3	3
Date de la convocation : 03/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
2	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Sylvie NAJOTTE.

Présents : DIDIER GUILLAND, Philippe MARTIN, Sylvie NAJOTTE
Représentés :
Absents et Excusés : Yolande MAUCOTEL, CHARLENE ROYAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DIDIER GUILLAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet éolien de l'Oiselière 2e séance sans exigence de quorum

2e séance sans exigence de quorum

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de 5 machines situé sur le territoire des communes de Demanges-Baudignécourt, de Bovée-sur-Barboure et de Mauvages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sylvie NAJOTTE
Président de séance

DIDIER GUILLAND
Secrétaire de séance



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de COMMERCY

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-12-20(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: MONTIGNY LES VAUCOULEURS - commune

N° de SIREN: 215503509

Numéro Acte de la collectivité locale: DE_2025_029

Objet acte: Avis sur le projet éolien de l'Oiselière 2e séance sans exigence de quorum

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes

Identifiant Acte: 055-215503509-20251208-DE_2025_029-DE

Rapport d'erreur(s):